Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-12-33-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

DOCUMENT PROVISOIRE
Transmis pour étude et information

annexe 28

NOTA BENE :

- Plan dressé suivant les limites apparentes relevées sur le terrain (limites non définies contradictoirement).
- Application du plan cadastral sur les limites apparentes relevées ne pouvant servir qu'à des formalités administratives.
- Les cotes périmétriques et les superficies sont indicatives et ne seront définitives qu'après bornage contradictoire des limites avec les riverains et délivrance par les services compétents d'un arrêté individuel d'alignement fixant les limites du Domaine Public.
- Le terrain n'ayant pas fait l'objet d'un bornage périmétrique, ce document ne pourra servir à l'implantation de bâtiment. Le Géomètre-Expert dégage toute responsabilité quand au respect des distances de prospect vis-à-vis des propriétés riveraines.

E= 1323.150 E= 1323.200 E= 1323.250

N= 2252.900 N= 2252.850 N= 2252.800

Place de Navarre

Rue Arramendy Elise

Avenue de l'Irrintzina

Rue Mendi Alde

Sect. AZ n°318
Copropriétaires IBAI-ONDO

Partie 4
S = 3129 m² env.

Partie 1
S = 4106 m² env.
AZ n°319p1

Sect. AZ n°319

Partie 3
S = 1104 m²
AZ n°319p3

Partie 2
S = 1104 m²
AZ n°319p2

LEGENDE

Limite :
- Limite cadastrale
- Limite nouvelle
- Limite divisoire
- Alignement de fait
- Limite non définie

Construction :
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Mur
- Pilier / Colonne
- Clôture légère

Topographie :
- Voirie
- Bordure

Réseau sec :
- Plaque/Coffret EDF
- Plaque/Coffret PTT
- Plaque/Coffret gaz

Réseau humide :
- Compteur/BàC AEP
- Tampon/Regard EU
- Tampon/Regard/ Avaloir/Grille EP

DOCUMENT PROVISOIRE
Transmis pour étude et information

CABINET IPARRORRATZ
Cédric ARRECHEA, Géomètre-Expert Foncier DPLG

Échelle : 1/500e
20 Janvier 2026
Réf. dossier : B26.003